

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU** **Séance plénière du 13 mars 2023**

Délibération n°2023-08

Objet : [APPROBATION] du relevé de conclusion relatif à la séance du 13 février 2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Relevé de conclusions de la séance du 13 février 2023.

VU l'Article L712-6-1 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 13 février 2023.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	22
		Membres représentés :	6
		Total :	28

Décompte des votes :

Votants :	28	Pour :	28
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	28	Abstention :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 21 mars 2023

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

Séance du **lundi 13 février 2023**

ORDRE DU JOUR :

INFORMATIONS GENERALES :

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES :

1. [DELIBERATION] Convention d'application de Double Diplôme de Master en histoire entre l'Université Jagellone de Cracovie (Pologne) et l'Université d'Orléans.

VIE ETUDIANTE :

2. [AVIS] Composition, compétences et fonctionnement de la commission en charge de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) ;
3. [AVIS] Composition, compétences et fonctionnement de la commission en charge du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

PEDAGOGIE – FORMATION :

4. [AVIS] Proposition de capacités d'accueil des formations Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie (MMOPK) pour l'année universitaire 2024-2025 ;
5. [DELIBERATION] Evolution concernant le statut des « AJournés Autorisés à Continuer » (AJAC) ;
6. Campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024 :
 - a. [DELIBERATION] Modification du calendrier de la campagne Césure 2023-2024 ;
 - b. [INFORMATION] Dossier de candidature à une Césure.

QUESTIONS DIVERSES :

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique

Collège A : HAMACEK Josef, HIVET Gilles, VAUTRUN-UL Christine, LAVIGNE Anne.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, AUBRY Didier, BECKER Florent, LICHERON Marina, SPERONI Christophe.

Représentants BIATSS : PELLATI Annick, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : NARCISSE Sophie.

Représentants des usagers UFR DEG : GRAVIOU Jeanne (T), MCAUGHLAN Gérard (T), MGUENTA NGUESSEU Guy Lionel (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : BATALA Gloire (T), KARCZEWSKI Rhodene (S), SORNIQUE Théophile (T).

Représentants des usagers UFR ST : GAUTHIER CASTRO Helena (T), PELTIER Raphaël (T), ABDESSELAM Lina (T), BAEZA-GLOMON Ludovic (T), BEDU Elodie (T).

Sont représentés :

Collège A : PELAGE Catherine représentée par LAVIGNE Anne,

Collège B : BARUT Benoit représenté par AUBRY Didier, HAOUET Chaker représenté par RINGUEDE Sébastien.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT GENEVIÈVE représentée par LICHERON Marina.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc représenté par SPERONI Christophe, LAURENT Hélène représentée par ANDREAZZA Caroline.

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, PIATECKI Cyrille,

Collège B : BARUT Benoit

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : AHMAT Allafouza Dadi, POLESE Valentin.

Représentants des usagers UFR LLSH : BONNEFOY Elyn (T), CLAUDON Léa (T).

Représentants des usagers UFR ST : GEORGET Théo (T), VAN NYIA LU Stelly.

Invités ponctuels et permanents :

AUFRERE Valérie [Cheffe du service de scolarité centrale], BOCHE Alexis [Service de la vie associative et de la citoyenneté], CAIOZZO Anna [Professeur à l'UFR LLSH], PERREAU Hervé [Responsable du Pôle Développement & Partenariats], FITZE Fabrice [Directeur DOIP], LORiot Caroline [DGSA Formation Vie Etudiante], VEGAS Caroline [suppléante de PELTIER Raphaël]

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	25
		Membres représentés :	6
		Total :	31

Le quorum est atteint

14h05 : ouverture de la séance

Sébastien RINGUEDE propose aux élus d'ajouter en complément un point à l'ordre du jour portant désignation de deux élus étudiants issus de la CFVU au sein de la commission d'exonération et de remboursement des droits universitaires. Sous réserve des dispositions des membres de la commission, ladite commission est prévue le 16 mars prochain.

La CFVU approuve à l'unanimité l'ajout dudit point.

INFORMATIONS GENERALES

Campagne Trouver Mon Master 2023: Sébastien RINGUEDE informe de la modification du calendrier sur la phase de candidature. Les services internes de l'UO effectueront à partir du 20 février, les paramétrages des formations. Il informe qu'il existe des risques de concurrence des officines privées (qui ne sont pas soumises au calendrier) et des difficultés de gestion sur les formations proposées en formations initiales et apprentissages, qui à ce jour ne sont pas résolues.

Il informe également de la suppression de l'ordonnancement des vœux, ce qui risque de poser des difficultés à pouvoir les places des formations MEEF 1^{er} degré sur les sites de Châteauroux, Chartres et de Bourges.

Retours de l'HCERES sur l'auto-évaluation :

Les premiers retours de l'HCERES :

- Nécessaire amélioration de la centralisation des évaluations des enseignements ;
- Besoin d'améliorer nos mesures de l'insertion pour l'instant essentiellement basées sur l'enquête à 30 mois. Il faudra aussi enquêter les étudiants qui après leur L3 ne se réinscrivent pas à l'université afin de disposer d'informations sur leur devenir. Christine VAUTRIN-UL précise que ces enquêtes sont également faites au plus près des étudiants et cette démarche semble montrer que le taux de retour est plus élevé. Il est préconisé que les modèles et résultats soient centralisés, et que la démarche pour garantir un taux de réponses satisfaisant, soit effectuée par les responsables pédagogiques.
- Les conseils de perfectionnement : il est rappelé l'obligation aux conseils de perfectionnement de produire et de transmettre leur rapport au VP CFVU. Les arrêtés de jury ne seront plus produits qu'à cette condition.
- Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) : Sébastien RINGUEDE indique qu'il a l'impression que le HCERES a souhaité évaluer une formation qui n'existe pas encore. Il lui a semblé que les BUTs avaient été quelque peu malmenés.

Présentation globale des fiches de formation 2024-2028 proposées pour une transmission à l'HCERES : Sébastien RINGUEDE poursuit en précisant la suite de la procédure d'accréditation de l'offre de formation pour le nouveau contrat. Les responsables de formation ont transmis leur projet d'offre de formation pour le prochain contrat. Tous les projets de l'offre de formation pour le prochain contrat d'accréditation 2024-2028 seront présentés pour approbation au prochain Conseil Académique du 28 février prochain.

Sébastien RINGUEDE liste les principaux changements et précise que dans les cas d'une demande de scission (sortie d'un parcours existant dans une mention pour qu'il devienne mention à part entière), des mutualisations doivent être envisagées. Il rappelle que la demande d'accréditation ne signifie pas automatiquement l'ouverture. L'accréditation porte sur la mention et non sur les maquettes pédagogiques pilotées par l'université.

- **BUT** : les BUT sont reconduits à l'identique.
- **LP** : Dans la perspective d'être plus en accord avec les fiches RNCP et de s'adapter au contexte économique, certaines licences professionnelles ont été à minima restructurées :
 - LP Activités juridiques : marchés publics – métiers de l'achat public ;
 - LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ;

- LP Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement ;
 - LP Intervention sociale : développement social et médiation par le sport.
- Sébastien RINGUEDE informe de la :

- Suppression de la LP : Gestion et développement des organisations, des services sportifs Management de l'événementiel sportif et de loisirs ;
 - Demande de création de la LP : Valorisation des agro-ressources, parcours Entomologie appliquée, innovante et durable (UFR ST).
- **Licence** : Restructuration importante de certaines formations, essentiellement liée à la réforme des portails. Il s'agit principalement des formations dispensées à l'UFR LLSH (réduction du nombre de parcours en vue de la simplification/allègement des emplois du temps) et à l'UFR ST. Sont concernées :
- Langues étrangères appliquées ;
 - Langues, littérature et civilisation étrangères et régionales ;
 - Lettres ;
 - Géographie et aménagement ;
 - Histoire ;
 - Sciences du langage ;
 - Licence Informatique ;
 - Licence STAPS - entraînement sportif ;
 - Licence Economie et Gestion : cette licence à majeure deviendrait une licence à parcours. Les parcours seront donc lisibles sur le diplôme en sus de la mention.
- **DEUST** : l'université d'Orléans ne proposera pas dans son offre de formation ce type de diplôme. Sébastien RINGUEDE indique que le pôle STAPS avait été approché par la ligue Centre-Val de Loire de football pour créer une formation. Mais pour des raisons de moyens, ce projet n'a pas abouti.
- **Master** : A l'exception des formations ci-dessous, il a été demandé des restructurations légères ou reconductions à l'identique des maquettes pédagogiques. L'université souhaite demander la création des mentions suivantes, issues de parcours existants dans nos masters actuels :
- Mention droit des affaires (issue du parcours Droit des affaires du master droit privé) ;
 - Mention géomatique, (issue du parcours GLET du master Géographie, aménagement, environnement et développement) ;
 - Mention Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (issue du parcours SMSP2R du master Ingénierie et ergonomie de l'activité physique).

Les formations ci-dessous ont fait la demande d'une restructuration importante de leur offre de formation dans le cadre de l'accréditation 2024-2028 :

- Science du langage : réduction de 4 parcours à 2 parcours ;
- Automatique, robotique : introduction du DU IOT qui deviendrait un parcours de ce master, proposé dans le cadre d'un Erasmus Mundus ;
- Chimie Moléculaire : Modification de l'intitulé de la mention « Chimie ». Réintroduction du parcours Chimie des matériaux. Ils souhaiteraient associer leur maquette pédagogique au Master Risques et environnement-Parcours Chimie Pollutions, Risques, Environnement proposé par l'OSUC, qui est très orienté Chimie. Les parcours pourraient débiter dès le 1^{er} semestre. Sébastien RINGUEDE fait part de son inquiétude quant au coût de cette maquette pédagogique ;
- MIAGE : réorientation d'un parcours vers l'architecture informatique ;
- Mécanique : diminution du nombre de parcours. Plus d'informations à venir prochainement ;

- Sciences de la Terre des planètes et d'environnement : création d'un parcours géodata orienté « exploitation des données géologiques ».

FORMATION – PEDAGOGIE

Point 1 [DELIBERATION]

Convention d'application de double diplôme [DD] de master en histoire entre l'université Jagellonne à Cracovie (Pologne) et l'université d'Orléans (France).

Hervé PERREAU, accompagné d'Anna CAIZZO, sont invités par Sébastien RINGUEDE à présenter ce partenariat pédagogique.

Ils introduisent en indiquant que les deux universités sont liées depuis le 25 janvier 2019 par un accord-cadre de coopération. La convention a fait l'objet d'un vote favorable au conseil de gestion de la composante UFR LLSH.

Objectifs de l'accord :

- Etablir un parcours de Double Diplôme de Master en histoire qui, si l'étudiant le termine avec succès, lui permettra d'obtenir un diplôme des deux parties. Les parties travaillent ensemble pour offrir un programme d'études de haute qualité.
- Le programme favorise la mobilité, offre une expérience interculturelle et augmente l'employabilité internationale des diplômés.
- La collaboration entre l'Université d'Orléans et l'Université Jagellonne est ancienne pour plusieurs raisons:
 - Jumelage des villes d'Orléans et de Cracovie ;
 - Coopération décentralisée entre la Région Centre Val de Loire et Malopolska (région dans laquelle se situe Cracovie) ;
 - Il y a de nombreuses collaborations entre nos 2 institutions : plusieurs accords Erasmus+, 1 DD en Chimie Moléculaire ainsi que 2 formations délocalisées (école de droit et Master DAFI).

Le DD Histoire a été initié en 2011. Cette convention n'est proposée que pour un an (2023-2024) puisqu'il faudra la renouveler à la prochaine accréditation (Validation de la convention par le conseil de gestion de LLSH le 02/02/2023).

La responsable du programme, Madame Caiozzo, est en lien avec son homologue à Jagellonne, Madame Kuras. La convention a été modifiée afin de faire bien correspondre les crédits ECTS et de refaire un point sur les différents enseignements.

Annexe 1: tableau des enseignements pour les étudiants français et polonais

Enseignements obligatoires pour les étudiants français et polonais.

Parcours des étudiants d'Orléans		Parcours des étudiants de l'Univ. Jagellonne	
Première année M1 – 60 ECTS			
1^{er} semestre de M1 : en FRANCE		1^{er} semestre de M1 : en POLOGNE	
Intitulé UE	ECTS	Intitulé UE	ECTS
Deux séminaires des UE 7HP11 Histoire politique et culturelle ² ou 7HP12 Histoire éco et sociale ²	10	Un cours « monographiques »	3
Un séminaire supplémentaire au choix	5	Un cours de spécialité	4
Méthodologie de la recherche		Les outils de la recherche	2
+ rdv Blois	5	Stat. et démographie historique	5
Langue ancienne ou paléographie ou sources iconogr. contemporaines	4	Traduction du latin ou d'une langue moderne	2
Outils numériques de la recherche	2	Séminaire de préparation au mémoire	3
		Les cours de la spécialisation (ensemble de cours)	9
Langue vivante (Anglais, Allemand, Espagnol)	4	Langue vivante (Anglais)	2
Total	30 ECTS	Total	30 ECTS
2^{ème} semestre de M1 : en FRANCE		2^{ème} semestre de M1 : en POLOGNE	
Intitulé UE	ECTS	Intitulé UE	ECTS
Deux cours de spécialité (UE 8HP11 et 8HP12, Cf intitulés 1 ^{er} semestre)	10	Un cours de spécialité	4
Un séminaire supplémentaire au choix	5	Un cours de spécialité (en anglais)	4
Les outils de la recherche	5	Méthodologie	6
Langue vivante	5	Langue vivante	2
Avant-projet du mémoire	5	Séminaire de préparation au mémoire	3
		Les cours de la spécialisation (ensemble de cours)	11
Total	30 ECTS	Total	30 ECTS
Deuxième année M2 – 60 ECTS			
1^{er} semestre de M2 : en FRANCE		1^{er} semestre de M2 : en POLOGNE	
Intitulé UE	ECTS	Intitulé UE	ECTS
Deux cours de spécialité (UE 9HP11 Organisations politiques et pouvoirs ² et 9HP12 Savoirs et pouvoirs ²)	15	Trois cours de spécialité (en anglais)	12
Un séminaire supplémentaire au choix dans l'UE 9HP13 Economic, pouvoirs et sociétés ²	10	Un séminaire + Préparation du Master	3 9
Langue vivante	5	Langue vivante (anglais)	2
		Langue vivante (polonais)	4
Total	30 ECTS	Total	30 ECTS
2^{ème} semestre de M2 : en FRANCE ou POLOGNE		2^{ème} semestre de M2 : en FRANCE ou POLOGNE	
Intitulé UE	ECTS	Intitulé UE	ECTS
		Trois cours de spécialité (en anglais)	12
Un séminaire	5	Un séminaire + Préparation du Master	3 9
Mémoire de Master	25	Langue vivante (anglais)	2
		Langue vivante (polonais)	4
Total	30 ECTS	Total	30 ECTS
Total du cursus 120 ECTS			

**Annexe 2: tableau de conversion des notes**

France	Pologne
16-20	Very good (5,0)
15	Good plus (4,5)
13-14	Good (4,0)
12	Sufficient plus (3,5)
10-11	Sufficient (3,0)
0-9	Unsatisfactory (2,0)

Ludovic BAEZA-GLOMON s'interroge sur le niveau en Français des étudiants polonais qui n'est pas mentionné dans la convention ainsi que sur le niveau en anglais non exigé pour ces étudiants. Anna CAIZZO prend acte de cette remarque et rappelle que les cours à l'université d'Orléans sont dispensés en français actuellement.

Elodie BEDU souhaiterait connaître la langue utilisée pour la dispense des cours autres qu'Histoire. Anna CAIZZO précise que les cours sont actuellement dispensés en polonais. Toutefois, via le dispositif Erasmus, la culture de la langue anglaise se démocratise.

Elodie BEDU souhaiterait connaître le type d'accompagnement en termes de souscription d'assurance, qui n'est pas spécifié dans la convention. Hervé PERREAU rappelle que depuis la crise sanitaire, l'étudiant qui part étudier à l'étranger, a l'obligation de souscrire une assurance de rapatriement. Anna CAIZZO prend acte et ne manquera pas de le mentionner dans ladite convention.

Elodie BEDU souhaiterait connaître le détail des frais de services mentionnés dans la convention. Hervé PERREAU précise qu'il ne s'agit que des frais liés à l'accès des services (BU) de l'université de Jagellone. Il ne peut en préciser le coût mais précise qu'il n'est pas exorbitant.

Solange SIEGWALD s'interroge sur la coordination des calendriers et plus précisément le calendrier des soutenances. Anna CAIZZO lui confirme que les calendriers des deux universités sont bien similaires.

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve à l'unanimité la convention d'application entre l'université Jagellone à Cracovie (Pologne) et l'université d'Orléans (France). L'accord portera sur un parcours de double diplôme de Master en histoire.



VIE ETUDIANTE

Point 2. [AVIS]

Composition, compétences et fonctionnement de la commission en charge de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC).

Caroline LORIOT, Directrice générale des services adjointe à la formation et vie étudiante, est invitée par Sébastien RINGUEDE à présenter le dispositif

Compétences :

- Elaborer le programme annuel des actions financées par le produit de la CVEC, en matière de santé, de sport, de culture, d'accueil des étudiants, d'accompagnement social et de vie associative étudiante, à partir des orientations prioritaires définies par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, des priorités de l'établissement et à partir des enveloppes budgétaires affectées par l'Université à ces domaines ;
- Assurer le suivi de ces actions ;
- Elaborer le rapport annuel de l'utilisation des fonds CVEC qui comprend un état récapitulatif par domaine d'action des sommes attribuées et une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation, à partir de la remontée des bilans pour chacune des actions proposées ;
- Se prononcer sur toutes les questions que lui soumet le président ou la présidente de la commission.

Fonctionnement :

- Réunion au moins deux fois par an ;
- Ordre du jour fixé par son président et communiqué dans la mesure du possible au moins 8 jours ouvrés avant la date de la séance ;
- En cas d'absence à une réunion, le président ou la présidente de la commission désigne préalablement son-sa remplaçant-e ;

- Les décisions sont prises par vote à la majorité des membres présents (avec voix prépondérante pour le président en cas d'égalité) ;
- Les porteurs de projets présents ne peuvent pas prendre part au vote ;
- Les procurations ne sont pas acceptées ;
- Les propositions ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente, sont soumis au vote du CA, après avis de la CFVU. (Article D. 841-9 du code de l'éducation).

Composition :

	Président de la commission	VP CFVU ou son représentant	
19 membres	Membres étudiants	VP Etudiant 4 représentants étudiants titulaires ou suppléants élus au CA 4 représentants étudiants titulaires ou suppléants élus à la CFVU	Sièges attribués à la représentation proportionnelle au plus fort reste en fonction des suffrages recueillis par chacune des listes en présence aux deux scrutins concernés. Les délégués des listes désignent ensuite pour deux ans leurs représentants au sein de la commission.
	VP et Chargés de mission	VP CFVU + 3 autres VP ou CM	Désignés par le Président de l'Université.
	Directeurs et chefs de services	3 directeurs ou chefs de service	Désignés par le Président de l'Université.
	Personnalités extérieures	Directeur du CROUS d'Orléans-Tours ou son représentant ; VP d'Orléans Métropole à l'Enseignement Supérieur ou son représentant.	
	En qualité d'invités permanents à titre consultatif de la commission	Autres VP, CM, autres membres des services de l'Université, autres étudiants et autres personnalités extérieures	Désignés par le Président de l'Université.
Invités	En qualité d'invités à titre consultatif et pour leur expertise (en fonction de l'ordre du jour et des projets examinés)		Désignés par le Président de l'Université.

Gilles HIVET s'interroge sur la composition des élus étudiants membres des conseils centraux

Alexis BOCHE précise qu'il s'agit de respecter la réglementation en vigueur. Il est possible d'inviter des personnes extérieures dont des étudiants et ou des experts.

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur les propositions relatives à la composition, aux compétences et au fonctionnement de la commission en charge de la programmation et du suivi de la CVEC.

Point 3. [AVIS]

Composition, compétences et fonctionnement de la commission en charge du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Compétences :

- Examiner les projets associatifs étudiants dans les champs délimités par l'article L841-5-1 du code de l'éducation qui sont destinés « à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé » à partir de l'enveloppe budgétaire affectée par l'Université à la partie associative du FSDIE ;
- Proposer des attributions de subventions pour chaque projet retenu qui seront ensuite soumises à l'approbation de la CFVU puis du CA ;
- Fixer pour chaque année universitaire d'éventuels critères de recevabilité des dossiers complémentaires à ceux définis à l'article 4.

Critères de recevabilité des demandes de subvention : Ne sont examinés que les projets déposés par des associations reconnues comme étudiantes par l'établissement après signature de la charte interne des associations étudiantes. Le FSDIE ne peut pas financer des projets élaborés dans le cadre des formations académiques, donnant lieu ou non à une notation.

Fonctionnement :

- Réunion au moins 3 fois par année universitaire ;
- En cas d'absence à une réunion, le président de la commission désigne préalablement son-sa remplaçant-e ;
- Les décisions sont prises par vote à la majorité des membres présents lors de la commission, avec voix prépondérante pour le président en cas d'égalité ;
- Les porteurs de projets présents ne peuvent pas prendre part au vote relatif à leur projet ;
- Les procurations ne sont pas acceptées.

Composition :

	Président de la commission	VP CFVU ou son représentant	
16 membres	Membres étudiants	VP Etudiant	
		1 représentant des associations étudiantes (OCAMPUS)	Désigné par le Président de l'Université.
		3 représentants étudiants titulaires ou suppléants élus au CA	Attribués à la représentation proportionnelle au plus fort reste en fonction des suffrages recueillis par chacune des listes en présence aux deux scrutins concernés. Les délégués des listes désignent ensuite pour 2 ans leurs représentants au sein de la commission.
		3 représentants étudiants titulaires ou suppléants élus à la CFVU	
	Autre VP	VP à la vie des campus	
	Directeurs et chefs de services	4 directeurs, chefs de service ou membres des services œuvrant en matière de vie étudiante	Désignés par le Président de l'Université.
Personnalités extérieures	Directeur du CROUS d'Orléans-Tours ou son représentant ; Représentant-e d'une structure locale œuvrant en matière de vie associative		

Invités	En qualité d'invités à titre consultatif et pour leur expertise (en fonction de l'ordre du jour et des projets examinés)	Désignés par le Président de l'Université.
----------------	--	--

Théophile SORNIQUE souhaiterait connaître la date de nomination des membres de la commission. Sébastien RINGUEDE indique que la commission sera désignée dès que ce nouveau cadrage aura été voté au CA.

Alexis BOCHE précise que ce nouveau cadrage a été pris suite à l'abrogation de la circulaire de 2011 du MESR par celle en date de mars 2023 encourageant la vie étudiante et qui assouplit certaines mesures dont la composition. La représentation des élus étudiants est plus importante.



Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable unanime sur les propositions relatives à la composition, aux compétences et au fonctionnement de la commission FSDIE.

[DELIBERATION]

Désignation de deux élus étudiants issus de la CFVU au sein de la commission d'exonération et de remboursement des droits universitaires.

Missions : Etudier les demandes de remboursement présentées par les étudiants qui ne peuvent pas, du fait de leur situation universitaire ou financière, bénéficier d'une aide directe de l'Etat. Elle propose à la CFVU les critères d'exonération ou de remboursement à mettre en œuvre pour chaque année universitaire.

Composition : Sous la Présidence du Vice-Président de la Formation et de la Vie Universitaire, y siègent :

- Le Vice-Président étudiant ;
- 2 enseignants élus à la CFVU : Valérie ALTEMAYER, Marina LICHERON ;
- 2 étudiants élus à la CFVU ;
- 1 personnel BIATSS à la CFVU : Geneviève BEGUIN-VINCENT ;
- 1 assistante sociale du CROUS désignée par la Directrice du CROUS.

Trois étudiants se sont portés candidats pour être membre de la commission FSDIE

- Elodie BEDU ;
- Ludovic BAEZA-GLOMON ;
- Lina ABDESSELAM.



Après en avoir délibéré,

Sont proclamés élus Lina ABDESSELAM et Ludovic BAEZA-GLOMON.

PEDAGOGIE – FORMATION**Point 4. [AVIS]**

Proposition de capacités d'accueil des formations Médecine et Kinésithérapie (MMOPK) pour l'année universitaire 2024-2025.

**Répartition des places offertes en 2e année des formations en Santé
Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie, MMOP et K
à la rentrée universitaire 2024 (CAS 2024)**

CAS 2024	Médecine*			Maïeutique*	Odontologie*				Pharmacie*	Total MMOP	Kiné*	Total MMOPK
	425				49							
	Tours	Orléans	Total		Tours	Nantes	CF	Total				
	325	100	425	35	28	12	9	49	120	629	100	729
PASS	151	45	196	16	11	5	4	20	40	272	50	322
LAS 1	56	20	76	6	5	3	2	10	34	126	22	148
LAS 2/3	98	30	128	11	9	4	3	16	36	191	28	219
Passerelles	17	5	22	2	3	0	0	3	8	35	0	35
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	0	2	5	0	5

Pour
information

* Sous réserve de validation par les instances universitaires de Tours et d'Orléans

Sébastien RINGUEDE précise qu'il s'agit d'émettre un avis sur les capacités d'accueil en PASS et LAS et en kinésithérapie pour la rentrée 2024-2025.

La région nous a invité à augmenter notre capacité d'accueil dans les formations en kinésithérapie. En raison de contraintes en ressources humaines et d'infrastructure, nous ne pouvons l'augmenter.

Sophie NARCISSE regrette que le nombre de places offertes en kinésithérapie n'évoluent pas comme cela avait été prévu dans le schéma régional. Elle indique que le manque de moyen est l'argument longtemps donné par Tours pour ne pas augmenter ses effectifs et que c'est ce blocage qui avait, finalement, donné lieu à la création de la faculté de médecine à Orléans. Dans le cas de l'EUK, elle craint que cet argument, s'il devait être répété, puisse conduire à la création d'une autre école de kinésithérapie dans la région, ce qu'elle ne souhaite pas.

Sébastien RINGUEDE précise que les infrastructures nécessaires seront disponibles dès que l'UFR DEG aura déménagé sur le site de la Madeleine.

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable à la proposition portant sur la capacité d'accueil des formations Médecine et Kinésithérapie à la rentrée universitaire 2024. [30 voix POUR - 1 voix CONTRE].

Point 5. [DELIBERATION] / [DISCUSSION]

Evolution concernant le statut des « AJournés Autorisés à Continuer » (AJAC).

Sébastien RINGUEDE dresse un bilan – suivi des AJAC de 2018 à 2023.



	2018-19 > 2019-20	-- 2019-20 > 2020-21	-- 2020-21 > 2021-22	-- 2021-22 > 2022-23
Total inscrits en licence	8439	8315	9130	9158
Nb. Ajac L2 et L3	423	486	245	413
Part des AJAC	5,0%	5,8%	2,7%	4,5%
Non réinscrits un an plus tard	123	136	74	129
Toujours AJAC un an plus tard	82	23	44	107
Validation du semestre de retard	109	100	86	128
L2 AJAC inscrits en L3 un an plus tard	54+19	152+31	25+8	20+10
L3 AJAC inscrits en M1 un an plus tard	21	27	7	8
Autres cas	15	17	1	11

Une discussion est ouverte et il en résulte ces principales difficultés :

- Les étudiants AJAC n'ont pas obligatoirement de référents. Il serait souhaitable lors de la refonte du dispositif d'inclure un contrat pédagogique avec le responsable de la formation systématisant un entretien entre le responsable de formation et l'étudiant dès que ce dernier obtient ses résultats s'il devait valider un semestre sur deux sans valider son année ;
- Le statut AJAC pourrait être accepté par le responsable de formation sous réserve que l'étudiant n'ait qu'un nombre limité d'UE à repasser. Le responsable de formation pourrait alors orienter au mieux l'étudiant sur la poursuite de ces études.

Sébastien RINGUEDE rappelle que la réglementation des études sera revue selon l'évolution du statut AJAC. Ce statut est proposé aux étudiants pour les années universitaires 2022-2023 et 2023-2024. Il précise que si la suppression est votée, ce sera pour l'année universitaire 2024-2025.

Valérie AUFRERE rappelle que l'applicatif COMPERE est en cours d'expérimentation et il pourrait aider à formaliser le contrat pédagogique.

L'ouverture de la discussion entre les élus de la CFVU, implique que ce point soit reporté pour délibération à la séance du 13 mars 2023. Sébastien RINGUEDE invite les élus à lui faire part de leurs propositions d'évolution ayant pour objectif final la réussite des étudiants.

Point 6. [DELIBERATION]

Campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024 : Modification du calendrier de la campagne Césure 2023-2024.

Fabrice FITZE, en sa qualité de directeur de la direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle, présente les modifications mineures apportées au calendrier relatif au dispositif Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Ce calendrier a été présenté en CFVU du 08 décembre 2022. Des modifications mineures ont été apportées et figurent en rouge.

CALENDRIER et PROCEDURE de CANDIDATURE CESURE 2023

- Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2023-2024 ou pour l'année universitaire entière 2023-2024

Première campagne : Période de candidature du **6 Mars au 10 7 Avril 2023**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 mars au 10 avril 7 avril 2023 (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 avril 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	14 avril 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	29 avril 2023 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 2 Mai 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	2 Mai 2023
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	5 Mai 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 9 Mai 2023

Deuxième campagne : Période de candidature du **5 Juin au 10 Juillet 2023**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 juin au 10 Juillet 2023 (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	11 juillet 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.</i>	13 Juillet 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	28 Juillet 2023 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 17 Juillet 2023
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	25 Août 2023 (fermeture congés d'été)

Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	28 Août 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 29 Août 2023

Important

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)
-

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse cesure@univ-orleans.fr au plus tard le 31 Août 2023.

- **Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2023-2024 ou pour l'année civile 2024 (2^{ème} semestre 2023-2024 et premier semestre 2024-2025)**

Période de candidature du 25 septembre au 5 3 Novembre 2023

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 25 Septembre au 3 novembre 2023 5 Novembre 2023
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	7 Novembre 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	10 novembre 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	25 Novembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 13 Novembre 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	28 Novembre 2023
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	1 ^{er} décembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 4 décembre 2023

La CFVU préconise de :

- Renforcer la communication auprès des étudiants sur ce dispositif à des dates clés de la procédure,
- Rappeler la possibilité de délivrer une convention de stage à un étudiant bénéficiant d'une césure ;

Après en avoir délibéré,

La CFVU approuve à l'unanimité le calendrier de la campagne Césure au titre de l'année universitaire 2023-2024.



QUESTIONS DIVERSES

- Elodie BEDU alerte des retards et/ou absences des étudiants liés aux mouvements de grève (manifestation/transports)
- Théophile SORNIQUE alerte le VP CFVU des difficultés de reprographie rencontrées par les étudiants et enseignants. Les étudiants sont amenés à reproduire par eux-mêmes les documents. Monsieur SPEROZI informe que lors du dernier conseil de gestion de l'UFR de LLSH ce point a été évoqué. Il précise que le délai d'attribution de marché est sûrement lié à la situation évoquée. Sébastien RINGUEDE juge cette situation anormale et s'engage à attirer l'attention auprès des responsables de composantes.
- Didier AUBRY souhaiterait disposer de renseignements complémentaires quant aux enseignements non effectués sur le campus de Bourges (Licence de droit). Sébastien RINGUEDE informe qu'à ce jour le problème a été résolu.

PROCHAINE CFVU

- Lundi 13 mars 2023.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 17h10.

Le Vice-Président de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Ringuedé", written in a cursive style.

Sébastien Ringuedé